

ÉNONCÉ DE VALEUR PATRIMONIALE DU BEEFP PHARE DU CAP-SPEAR (TERRE-NEUVE)

Numéro du BEEFP : **00-198**
Numéro RBIF : **00345**
Nom du bien : **Phare du Cap-Spear**
Adresse : **Cap-Spear (Terre-Neuve)**
Statut BEEFP : **Édifice fédéral du patrimoine « classé »**
Construction : **1835**
Concepteur : **Aucun concepteur connu**
Fonction initiale : **Phare côtier**
Modifications : **Restauration importante**
Fonction actuelle : **Lieu historique national du Canada**
Gardien : **Parcs Canada**

Raisons de la désignation

Le phare du Cap-Spear a été désigné édifice fédéral du patrimoine « classé » en raison de ses associations historiques et de son importance architecturale et environnementale.

Valeur historique :

Le phare du Cap-Spear est associé à la fourniture d'une aide à la navigation pendant le peuplement de Terre-Neuve. Construit en 1835, il a été le premier phare aménagé à cette fin sur la côte est de Terre-Neuve. Le phare du Cap-Spear signalait l'entrée dans le port de St. John's aux navires commerciaux et autres embarcations, et il a été le premier projet de Travaux publics réalisé par l'assemblée législative coloniale ainsi que le premier projet entrepris par les commissionnaires des phares. Dès le début, des droits d'expédition ont été imposés aux navires commerciaux pour payer les frais d'entretien du phare. Des membres de la famille Cantwell ont été les gardiens du phare tout au long de son exploitation, pendant plus d'un siècle.

Valeur architecturale :

Cap-Spear témoigne d'une excellente interprétation du néoclassicisme appliqué à la construction d'un phare. Caractérisé par une simple forme cubique, cet édifice de conception simple et aux éléments bien proportionnés comporte deux niveaux. Un bardage à clin ainsi qu'un toit en croupe bas couronné par une solide tour circulaire en pierre et une lanterne polygonale que surmonte un dôme complètent le tout. Bien construit et d'une bonne conception fonctionnelle, le phare du Cap-Spear représente l'intégration habile de deux types de bâtiment, une résidence et un phare, ainsi qu'une solution élégante à des exigences fonctionnelles contraignantes. La solidité de l'édifice témoigne aussi de la qualité de la construction et des matériaux dont certains, comme la structure portante ainsi que la tour de pierre et la lanterne intérieures, ont survécu aux rudes conditions météorologiques pendant plus d'un siècle.

Valeur environnementale :

Situé à l'extrémité est de Terre-Neuve, le phare du Cap-Spear renforce le cadre maritime de son promontoire accidenté et du littoral naturel. L'emplacement, délimité par le lieu historique national du Cap-Spear, a conservé son caractère accidenté et son lien avec le paysage environnant. Le phare du Cap-Spear est l'un des symboles les mieux connus de la presqu'île Avalon, une distinction qu'il partage avec la Tour Cabot et le phare de Cap Bonavista.

ÉNONCÉ DE LA VALEUR PATRIMONIALE DU BEEFP PHARE DU CAP-SPEAR (TERRE-NEUVE)

ÉNONCÉ DE VALEUR PATRIMONIALE DU BEEFP PHARE DU CAP-SPEAR (TERRE-NEUVE)

Éléments caractéristiques

Les éléments caractéristiques suivants du phare du Cap-Spear devraient être respectés :

Son rôle d'aide à la navigation dans le cadre du peuplement de Terre-Neuve et de premier phare annonçant l'entrée dans le port de St. John's qui se reflète dans les éléments suivants :

- l'emplacement côtier stratégique et la vue panoramique;
- l'intégration habile de deux types de bâtiment, une résidence et un phare, ayant permis le fonctionnement continu et efficace du phare côtier en dépit du terrain accidenté et des rudes conditions météorologiques.

Son excellente interprétation du néoclassicisme du début du XIX^e siècle, la qualité de l'exécution et des matériaux, dont témoignent :

- la composition symétrique et bien proportionnée de l'édifice, les formes simples comme le volume cubique de la résidence, la forme pyramidale du toit en croupe bas, la tour circulaire en pierre et la lanterne polygonale surmontée d'un dôme;
- l'articulation simple des façades, nettement définies et encadrées par la corniche qui les surplombe, les larges planches horizontales à la base et à la corniche de l'édifice, et les larges planches verticales évoquant des pilastres aux coins de l'édifice et entre les fenêtres, divisant les élévations en trois baies;
- le rythme établi par les proportions et la disposition symétriques des fenêtres à guillotine du rez-de-chaussée, et les plus petites fenêtres aveugles rectangulaires du niveau supérieur;
- l'élégante combinaison des couleurs extérieures : le blanc de la résidence carrée et les rayures rouges et blanches du dôme de la lanterne;
- la disposition intérieure fonctionnelle des espaces résidentiels, organisés autour de la tour de maçonnerie;
- la construction soignée de la tour et des fondations de pierre et la structure de bois et le bardage à clin de la résidence.

La manière dont ce phare côtier renforce le caractère maritime de son cadre:

- ses liens avec son emplacement, en particulier son implantation éminente sur une crête à l'extrémité d'un sentier qui monte, et son emplacement qui le distingue des autres édifices de ce lieu historique national;
- le contraste du blanc vif de la résidence et du rouge et blanc distinctifs de la lanterne avec le paysage accidenté de la péninsule rocheuse et l'océan à perte de vue qui établissent le caractère maritime du lieu ;
- la valeur emblématique de l'édifice en tant que principal point d'intérêt du lieu historique national du Cap-Spear et l'un des symboles les plus connus de la presqu'île d'Avalon.

Pour des conseils concernant les interventions, consulter le Code de Pratique du BEEFP. Pour de plus amples renseignements, communiquer avec le BEEFP.

Août 2002

BUREAU D'EXAMEN DES ÉDIFICES FÉDÉRAUX DU PATRIMOINE

Direction des lieux historiques nationaux, Parcs Canada

25, rue Eddy, 5^e étage, Hull (Québec) K1A 0M5

Téléphone : (819) 997-6740 / Télécopieur : (819) 953-6146 / Site Web : www.parkscanada.gc.ca/federalhb